

**Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros**

A R R E T E

**Portant mise en place d'une circulation alternée
sur la rue des hortensias**

du 8 au 13 décembre 2025

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de L'entreprise CEGELEC, en date du 2 décembre 2025

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur la rue des hortensias, pendant toute la durée des travaux de remplacement de lanternes d'éclairage public sur poteaux en béton, réalisés par l'entreprise CEGELEC, du 8 au 13 décembre 2025

A R R E T E

Article 1 : Il sera mis en place une circulation alternée, pour tous les véhicules de toutes catégories circulant sur la rue des hortensias, pendant toute la durée des travaux de remplacement de lanternes d'éclairage public sur poteaux en béton, réalisés par l'entreprise CEGELEC, du 8 au 13 décembre 2025

Article 2 : Ces dispositions de circulation visées à l'article 1 prendront fin le 13 décembre 2025, date prévisible de fin des travaux.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire matérialisant ces dispositions de circulation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 8 décembre 2025. Cette signalisation restera en place pendant la durée des travaux.

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- L'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay-Perros, le 3 décembre 2025

**LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux**

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 3 décembre 2025





22700 SAINT-QUAY-PERROS
Le calme à deux pas de la mer

